

La DECC est officiellement née lors de l'Assemblée plénière des évêques de France en novembre 1967. Cette décision (91 voix sur 103 votants) est le résultat de longues tractations entre différents organismes d'Eglise. Cette création répond à plusieurs décisions prises un an plus tôt :

- *Mettre en place un organisme d'Eglise habilité à traiter officiellement et au nom de l'épiscopat toutes les questions relatives à la coopération ;*
- *Mettre en place des structures de préparation systématique au départ en coopération ;*
- *Prévoir des visites sur le terrain (et donc des visiteurs) ;*
- *Créer un bulletin de liaison.*

La création de la DCC est aussi influencée par d'une demande pressante du ministère de la coopération qui veut avoir à faire à un organisme catholique unique.

Les évêques font le choix d'un organisme spécial avec un comité de tutelle. L'abbé Boissonnet, secrétaire général des Amitiés catholiques françaises semble l'homme désigné comme secrétaire général de la coopération en lien avec le secrétariat général de l'Enseignement catholique. On reconnaît aussi que les mouvements d'apostolats des laïcs devraient avoir un place dans ce comité (2/03 des coopérants sont des laïcs).

Le premier budget annuel de projet de la DCC est signé par Mgr Ménager, pour le CCFD. En décembre 1967, cet organisme nouveau prend le nom de délégation catholique pour la coopération. Le secrétaire général est l'abbé Boissonnet, le comité épiscopal de tutelle est composé de Mgr Badre, Mgr Ménager, Mgr Wicquart.

Dans les années qui suivront la compétence de la DCC sera élargie. La DCC a deux services distincts : le service national (recrutement, constitution des dossiers et envoi des appelés du service national). La coopération civile, la DCC assure la coordination des activités des services de coopération civile, les représente devant l'Etat et assure la répartition des offres et des demandes d'emplois.

Novembre 1977, l'abbé Boissonnet devient directeur de la DCC.

Tout au long de ces années, il aura été un interlocuteur et un négociateur important vis-à-vis de l'État français, de la conférence des évêques et des mouvements et services de l'Église.

JFL

(Sources : DCC ; Historique de la DCC, la DCC : trente ans d'histoire)

<http://www.ladcc.org/>